



Dispositif Pass+ Hauts-de-Seine / Yvelines

Politique de protection des données à caractère personnel du Département des Hauts-de-Seine et du Département des Yvelines

Conscients de la valeur des données à caractère personnel des usagers, le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines s'engagent à instaurer une administration numérique de confiance basée sur la sécurité des systèmes d'information et sur la protection des données à caractère personnel.

Finalités d'utilisation des données personnelles des familles : Le compte Pass+ et les services culturels, sportifs et scolaires associés

En créant un compte Pass+, les familles effectuent une démarche leur permettant d'accéder à un bouquet de services destiné aux collégiens et aux familles proposé par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Ainsi, grâce à leur compte Pass+, les familles accèdent notamment à la possibilité d'obtenir deux porte-monnaie électroniques pour les activités culturelles et sportives de leurs enfants collégiens, ou aux bons plans de sorties dans les deux Départements.

Les collégiens des Hauts-de-Seine bénéficient également via Pass+ d'un service gratuit de soutien scolaire en ligne et d'une inscription à la restauration scolaire pour les collégiens scolarisés dans certains collèges publics.

Les informations recueillies lors de la création de leur compte Pass+ et lors de la souscription aux divers services proposés sont enregistrées dans un fichier informatisé et ont pour finalité la gestion de ces services ainsi que l'établissement de statistiques générales relatives à leur utilisation.

Il est possible aux familles de bénéficier d'un tarif réduit pour la restauration scolaire si elles en font la demande par le biais d'une case à cocher. Dans ce dernier cas, les informations fiscales sont transmises afin de vérifier leur éligibilité au tarif réduit et, le cas échéant, afin de pouvoir le calculer.

Afin d'informer les familles des événements et actualités relatifs au dispositif Pass+, il est envisagé d'envoyer, avec leur consentement par le biais d'une case à cocher, des messages d'information par SMS ou e-mail.

La photographie de l'enfant permet de dissuader l'utilisation frauduleuse de la carte Pass+ en cas de vol, ainsi que d'en faciliter sa restitution en cas de perte. La photographie permet également d'effectuer le contrôle d'accès à la restauration scolaire, en cas d'inscription à ce service.

La restauration scolaire

Le Département des Hauts-de-Seine propose en sus un service d'inscription à la restauration scolaire pour les élèves scolarisés dans 66 collèges publics dans les Hauts-de-Seine dont la gestion de la restauration scolaire relève d'une délégation de service public. Les commensaux et invités de ces mêmes établissements scolaires sont concernés par l'inscription à la restauration scolaire.

Durées de conservation des données personnelles

Les données du compte sont conservées pendant toute la durée de validité du compte et du renouvellement des droits par une validation chaque année. Les données relatives aux divers services, ainsi que les informations fiscales des familles, sont conservées pendant la durée d'ouverture des droits au service lesquels se renouvellent à chaque année scolaire.

Destinataires de vos données personnelles

Les membres du personnel de chaque Département et du prestataire choisi, ont accès à vos données dans les limites des attributions de chacun.

Bases légales des traitements de données personnelles

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre du dispositif Pass+ ont pour base légale la mission d'intérêt public conformément aux dispositions des articles L121-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

En ce qui concerne la procédure d'échange d'informations fiscales entre administrations, ce traitement de données est effectué conformément à l'article L 114-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Sécurité

Ce téléservice est en cours d'homologation (Référentiel Général de Sécurité) ;

Responsabilités de traitement de vos données

Les deux Départements se sont concertés et coordonnés afin d'appliquer les principes fondamentaux de protection des données à la plateforme de téléservice Pass+. Les deux Départements ont également choisi en commun un prestataire de confiance, présentant les garanties de sécurité et de protection des données indispensables à la gestion sécurisée de la plateforme de téléservice Pass+. Chaque Département n'accède qu'aux informations strictement nécessaires le concernant, dans le cadre du fonctionnement commun mis en place entre les deux entités.

Chaque collège de chaque Département participe au traitement de données concernant les familles en vérifiant l'effectivité de l'inscription du collégien dans son établissement et en validant de ce fait les inscriptions au Pass+. Le collège peut également inscrire certaines familles au dispositif Pass+ au nom et pour leur compte.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez écrire au Délégué à la Protection des Données du Département des Hauts-de-Seine ou du Département des Yvelines.

AFIN DE PERMETTRE LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE, IL VOUS EST DEMANDE DE PRECISER DANS VOTRE DEMANDE QUE CELLE-CI CONCERNE LA GESTION DU PASS +.

Pour les collèges des Hauts-de-Seine :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
92731 Nanterre Cedex
Ou dpo@hauts-de-seine.fr

Pour les collèges des Yvelines :

2, place André Mignot
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
78012 Versailles Cedex
Ou dpo@yvelines.fr

Si vous estimez après nous avoir contacté que les droits sur vos données n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).